Convention constitutive du dispositif de MCDR

Mobilisation inter-régionale du monde rural pour le développement local de pratiques agro-écologiques dans les Départements d'Outre-Mer

« AgroEcoDom »

Convention entre :

Le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement,
ayant son siège 42 rue Scheffer, 75116 Paris, représenté par Michel EDDI en sa qualité de Président Directeur Général,
ci-après dénommé **« le CIRAD »**

Et

Le réseau des instituts des filières animales et végétales,
ayant son siège C/o MNE, 149 rue de Bercy, 75595 Paris Cedex 12 représenté par Jacques LEMAITRE en sa qualité de Président,
ci-après dénommé **« l'ACTA »**

Et

L'Institut National de la Recherche Agronomique,
ayant son siège 147 rue de l'Université, 75558 Paris Cedex 07 représenté par François HOULLIER en sa qualité de Président,
ci-après dénommé **« l'INRA »**

Et

L'Institut Technique Tropical,
ayant son siège C/o BANAMART, Quartier Bois Rouge, 97224 Ducos représenté par Tino DAMBAS en sa qualité de Président,
ci-après dénommé **« l'IT2 »**

Et

L'Association Réunionnaise pour la Modernisation de l'Economie Fruitière, Légumière et HORticole,
ayant son siège 1 chemin de l'IRFA, 97410 Saint Pierre représentée par Alain DAMBREVILLE en sa qualité de Président,
ci-après dénommée **« l'ARMEFLHOR »**

Et

L'Institut Karibéen et Amazonien de l'Elevage,
ayant son siège Morne Bernard, 97122 Baie-Mahault représenté par Georges MAGDELEINE en sa qualité de Président,
ci-après dénommé **« IKARE »**

Et

La chambre d'agriculture de la Guadeloupe,
ayant son siège Espace régional agricole de Convenance, BP 35, 97122 Baie-Mahault représentée par Patrick SELLIN en sa qualité de Président,
ci-après dénommée **« La chambre d'agriculture de la Guadeloupe »**

Et

La chambre d'agriculture de la Martinique,
ayant son siège Place d'Armes, BP 312, 97 286 Le Lamentin Cedex 02 représentée par Louis-Daniel BERTOME en sa qualité de Président,
ci-après dénommée **« La chambre d'agriculture de la Martinique »**

Et

La chambre d'agriculture de la Guyane,
ayant son siège ZA Terca, Rond-Point Balata, BP 20544, 97333 Cayenne Cedex représentée par Albert SIONG en sa qualité de Président,
ci-après dénommée **« La chambre d'agriculture de la Guyane »**

Et

La chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte,
ayant son siège Place Mariage, BP 782, 97600 Mamoudzou représentée par Mousselim PAYET en sa qualité de Président,
ci-après dénommée **« La chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte »**

Et

La chambre d'agriculture de la Réunion,
ayant son siège 24 rue de la Source, 97400 Saint Denis représentée par Jean-Bernard GONTHIER en sa qualité de Président,
ci-après dénommée **« La chambre d'agriculture de la Réunion »**

Et

La Fédération Régionale des Coopératives Agricoles à la Réunion,
Ayant son siège 8bis route de la ZI n°2, 97410 Saint Pierre représentée par Joël SORRES en sa qualité de Président,
ci-après dénommée **« La FRCA »**

Et

eRcane « Valoriser la ressource canne »
ayant son siège BP 315, 97494 Sainte Clotilde Cedex représentée par Alain DETAPPE en sa qualité de Président,
ci-après dénommé **« eRcane »**

Et

L'Institut du Porc,
ayant son siège 5, rue Lespagnol – 75020 Paris, représenté par Bernard FOSTIER en sa qualité de Directeur,
ci-après dénommé « **IFIP** »

Et

L'Institut technique de l'agriculture biologique,
ayant son siège 149 rue de Bercy, 75595 paris cedex 12, réprésenté par Krotoum KONATE en sa qualité de Directrice,
ci-après dénommé « **ITAB** »

Et

L'Institut technique de l'aviculture (aviculture, cuniculture, élevage de petits animaux),
ayant son siège 7 rue du Faubourg Poissonnière, 75009 Paris, représenté par Anne RICHARD en sa qualité de Directrice,
ci-après dénommé « **ITAVI** »

Et

L'Institut de l'élevage,
ayant son siège 149 rue de Bercy, 75595 paris cedex 12, représenté par Joël MERCERON, en sa qualité de Directeur,
ci-après dénommé « **IDELE** »

Ci-après désignés « les membres partenaires du dispositif de MCDR», **ont convenu ce qui suit :**

– Article 1/ objet

Les membres partenaires du dispositif de MCDR constituent par la signature de la présente convention un dispositif de MCDR «AgroEcoDom» pour réaliser en commun le projet défini à l'article 2 ;

– Article 2/ projet du dispositif de MCDR « AgroEcoDom»

Le projet « AgroEcoDom » *[Mobilisation inter-régionale du monde rural pour le développement local de pratiques agro-écologiques dans les Départements d'Outre-Mer]* a pour objectif d'encourager la conception et l'utilisation de systèmes de production agricole et de pratiques agronomiques respectueuses de l'environnement en s'appuyant sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes.

Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- la mise en place de groupes de travail multidisciplinaires et multi partenariaux sur des thématiques inter-régionales qui seront issues de l'analyse de l'état de l'art faite lors des premiers mois du projet
- la valorisation et le partage d'informations et d'expériences pour un bénéfice réciproque entre les territoires domiens et la métropole et dans un souci de mutualisation des connaissances et d'échange de bonnes pratiques
- la production d'outils mutualisés au bénéfice des partenaires du monde rural et qui comprendront en particulier des supports pédagogiques et informatifs, protocoles expérimentaux etc. pour une meilleure formation et information des acteurs concernés par l'agro-écologie
- la stabilisation à moyen terme des groupes de travail par :
    - la construction de réponses à des appels à projets inter-Dom/Métropole visant à optimiser le chaine d'innovation Recherche-Expérimentation-Formation-Développement
    - la création éventuelle de RMT ou toute forme de consortium permettant une mise en synergie des compétences mais aussi un appui aux territoires les plus demandeurs

– Article 3/ gouvernance

Le rôle de chef de file de la MCDR « AgroEcoDom » sera assuré par :

THEVENIN Jean-Marc
CIRAD
TA B-DIR / 09
Avenue Agropolis
34398 Montpellier Cedex 5
Tel. : 04 67 61 58 22
Fax : 04 67 61 56 32
Secrétariat : 04 67 61 55 59
Mel : jean-marc.thevenin@cirad.fr

La co-animation du dispositif de MCDR « AgroEcoDom » sera assurée par :
PRIGENT Philippe
ACTA
C/o MNE
149 rue de Bercy
75595 Paris Cedex 12
Tel. : 01 40 04 50 22
Mel : philippe.prigent@acta.aso.fr

Tous les partenaires signataires de la présente convention font partie du dispositif de gouvernance.

Le Comité de Pilotage de la MCDR « AgroEcoDom » se réunira semestriellement sous la responsabilité du chef de projet, qui en assurera le reporting.
Les membres seront convoqués au minimum deux semaines avant la date prévisionnelle du comité. Les personnes ne pouvant se déplacer pourront participer au COPIL par visioconférence.
Il aura pour objet d'évaluer l'état d'avancement des activités de la MCDR en fonction des indicateurs définis et renseignés et de valider la programmation des étapes suivantes en y apportant le cas échéant les inflexions nécessaires.
Il sera composé des membres signataires de la présente convention de partenariat, qui désigneront chacun un seul représentant.

L'unité nationale d'animation du Réseau Rural National sera invitée. Le COPIL sera ouvert aux réseaux ruraux régionaux, aux autorités de gestion régionales, au représentant du MAAF/DGPE/DMOM et aux représentants régionaux des services délocalisés de l'Etat en charge de l'agriculture qui manifesteront le souhait de participer à ses débats,

Le COPIL peut également décider d'associer ponctuellement des experts à ses travaux.

L'animation globale de la MCDR se fera sur la base d'une réunion téléphonique à un rythme a minima bimestriel entre les partenaires, réunion qui fera l'objet d'un compte-rendu systématique.
Les autres formes d'animation seront réalisées selon les modalités décrites dans les Work-packages du contenu technique du projet.

– Article 4/ structure chef de file du dispositif de MCDR «AgroEcoDom»

CIRAD
42 rue Scheffer
75116 Paris

– Article 5/ nature juridique et gestion des moyens affectés au dispositif de MCDR «AgroEcoDom»

Chaque partenaire conserve sa pleine et entière responsabilité d'employeur, selon les statuts qui lui sont propres, vis-à-vis de ses personnels affectés à la réalisation de l'objet du dispositif de MCDR.
Les moyens prévisionnels affectés par chaque partenaire à la réalisation du

projet dans le cadre du programme d'action pluriannuel 2015-2018 et des actions réalisées et achevées avant le 31 décembre 2015 restent sous sa responsabilité directe.
Les demandes de financement sollicitées pour le projet de dispositif de MCDR «AgroEcoDom» dans le cadre du Réseau Rural National sont présentées pour le compte commun des partenaires par la structure chef de file désignée à l'article 4, qui signe les demandes d'aides et conventions correspondantes à charge de reverser aux autres partenaires leur quote-part des financements obtenus.

– Article 6/ engagements des partenaires

Les engagements des partenaires concernant l'affectation de moyens humains ou matériels au dispositif de MCDR «AgroEcoDom» désigné à l'article 1 figurent pour la période de 2015 à 2018 en **annexe 1.**

– Article 7/ animation du dispositif de MCDR

M THEVENIN Jean-Marc, employé du CIRAD, est désigné comme chef de projet, animateur du dispositif de MCDR. Il est chargé de l'animation du dispositif, de la coordination des partenaires et de l'exécution du projet décrit à l'article 2. Son curriculum vitae est annexé à la présente convention **(annexe 2)**.

M PRIGENT Philippe, employé de l'ACTA, est désigné comme co-animateur du dispositif de MCDR. Il est chargé de la co-animation du dispositif, de la co-coordination des partenaires et de l'exécution du projet décrit à l'article 2. Son curriculum vitae est annexé à la présente convention **(annexe 3)**.

– Article 8/ évaluation interne

Un dispositif d'évaluation interne est mis en place. Il consistera à renseigner semestriellement les indicateurs définis dans le cadre de la réponse « AgroEcoDom » à l'appel à projet MCDR et à en faire une présentation au COPIL.

– Article 9/ durée

La présente convention est conclue au minimum pour la durée pendant laquelle le projet du dispositif de MCDR bénéficiera de l'attribution d'une aide du FEADER au titre du Programme Spécifique du Réseau Rural National (PSRRN).

– Article 10/ propriété et exploitation des résultats

Les résultats issus du projet du dispositif de MCDR «AgroEcoDOM» sont mis à disposition du Réseau Rural National au titre de son aide à la mise en œuvre du dispositif de MCDR. Ils s'appuieront sur des données de plusieurs projets locaux dont les références seront citées.
De même le Réseau Rural National, s'il doit produire et exploiter ces résultats,

devra mentionner le dispositif MCDR et les auteurs des résultats qu'il utilisera.

Les connaissances antérieures, les techniques, matériels et procédés, qui sont propriétés de chaque partie et mis à disposition dans le cadre de la présente convention aux seules fins de sa réalisation, restent leur propriété exclusive.

– Article 11/ confidentialité

Les membres du dispositif s'engagent à ne pas transmettre et à conserver les informations confidentielles qui leur seront transmises au cours du déroulement du projet.

Les informations confidentielles se définissent comme les informations et données de toute nature, notamment technique, scientifique, économique, financière, commerciale, comptable, tout plan, étude, prototype, matériel, audit, donnée expérimentale et de test, dessin, représentation graphique, spécification, savoir-faire, expérience, logiciel et programme, quels qu'en soient la forme, le support ou le moyen qui leur seront accessibles au cours du déroulement du projet.

Une information n'est toutefois pas considérée comme confidentielle, si :
- elle était déjà disponible publiquement et légalement ou si elle était déjà obtenue de manière licite par un tiers à la date du présent engagement,
- elle doit être communiquée à un tiers par l'effet impératif de dispositions législatives ou réglementaires, d'une décision de justice ou d'une décision émanant d'une autorité publique compétente.

– Article 12/ litiges

En cas de difficulté sur l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différents à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, il est fait attribution de compétence aux juridictions de Montpellier.

Fait à Montpellier, le 19 Juin 2015 en exemplaires

Pour le CIRAD,

CENTRE DE COOPERATION INTERNATIONALE EN RECHERCHE AGRONOMIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT
CIRAD
DEPARTEMENT PERSYST
Avenue Agropolis
34398 MONTPELLIER CEDEX 5
FRANCE

Pour l'ACTA,

Pour l'INRA,

Pour l'IT2,

Pour l'ARMEFLHOR,

Pour IKARE,

Pour la chambre d'agriculture de la Guadeloupe,

Pour la chambre d'agriculture de la Martinique,

Pour la chambre d'agriculture de la Guyane,

Pour la chambre d'agriculture de la Réunion,

Pour la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte,

Pour la FRCA,

Pour eRcane,

Pour l'IFIP,

Fait à , le en exemplaires
(signature de chaque membre du dispositif de MCDR: chef de file et partenaires)

Pour le CIRAD,

Pour l'ACTA,

ACTA
Le réseau des Instituts des filières animales et végétales
149, rue de Bercy
75595 Paris Cedex 12
Tél.: 01 40 04 50 10
Fax: 01 40 04 50 26

Pour l'INRA,

Pour l'IT2,

Pour l'ARMEFLHOR,

Pour IKARE,

Pour la chambre d'agriculture de la Guadeloupe,

Pour la chambre d'agriculture de la Martinique,

Pour la chambre d'agriculture de la Guyane,

Pour la chambre d'agriculture de la Réunion,

Pour la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte,

Pour la FRCA,

Pour eRcane,

Pour l'IFIP

Fait à , le en exemplaires

Pour le CIRAD,

Pour l'ACTA,

Pour l'INRA,

H. OZIER LAFONTAINE

INRAAG Présidence de Centre Antilles-Guyane MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Pour l'IT2,

Pour l'ARMEFLHOR,

Pour IKARE,

Pour la chambre d'agriculture de la Guadeloupe,

Pour la chambre d'agriculture de la Martinique,

Pour la chambre d'agriculture de la Guyane,

Pour la chambre d'agriculture de la Réunion,

Pour la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte,

Pour la FRCA,

Pour eRcane,

Pour l'IFIP,

Fait à Ducos, le 16/06/2015 en exemplaires
(signature de chaque membre du dispositif de MCDR: chef de file et partenaires)

Pour le CIRAD,

Pour l'ACTA,

Pour l'INRA,

Pour l'IT2,

Institut Technique Tropical
-IT²-
Bois Rouge - 97224 DUCOS
SIRET 511 592 079 00015
Tél 0596 42 43 44

D. DURR

Pour l'ARMEFLHOR,

Pour IKARE,

Pour la chambre d'agriculture de la Guadeloupe,

Pour la chambre d'agriculture de la Martinique,

Pour la chambre d'agriculture de la Guyane,

Pour la chambre d'agriculture de la Réunion,

Pour la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte,

Pour la FRCA,

Pour eRcane,

Fait à , le en exemplaires
(signature de chaque membre du dispositif de MCDR: chef de file et partenaires)

Pour le CIRAD,

Pour l'ACTA,

Pour l'INRA,

Pour l'IT2,

Pour l'ARMEFLHOR,

armeflhor
2 chemin de l'Irfa - Bassin Martin
97410 SAINT-PIERRE
Tél : 0262 96 22 60
Fax : 0262 96 22 61
Siret : 300 767 564 00037

Pour IKARE,

Pour la chambre d'agriculture de la Guadeloupe,

Pour la chambre d'agriculture de la Martinique,

Pour la chambre d'agriculture de la Guyane,

Pour la chambre d'agriculture de la Réunion,

Pour la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte,

Pour la FRCA,

Pour eRcane,

Pour l'IFIP

Fait à , le en exemplaires
(signature de chaque membre du dispositif de MCDR: chef de file et partenaires)

Pour le CIRAD,

Pour l'ACTA,

Pour l'INRA,

Pour l'IT2,

Pour l'ARMEFLHOR,

Pour IKARE,

INSTITUT KARIBEEN ET AMAZONIEN DE L'ELEVAGE
IKARE
Espace Régional
Agricole de Convenance
Chambre d'Agriculture
de la Guadeloupe
BP 35

Pour la chambre d'agriculture de la Guadeloupe,

Pour la chambre d'agriculture de la Martinique,

Pour la chambre d'agriculture de la Guyane,

Pour la chambre d'agriculture de la Réunion,

Pour la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte,

Pour la FRCA,

Pour eRcane,

Fait à , le en exemplaires
(signature de chaque membre du dispositif de MCDR: chef de file et partenaires)

Pour le CIRAD,

Pour l'ACTA,

Pour l'INRA,

Pour l'IT2,

Pour l'ARMEFLHOR,

Pour IKARE,

Pour la chambre d'agriculture de la Guadeloupe,

Le Président Patrick SELLIN

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GUADELOUPE
B.P. 35
Convenance
97112 BAIE-MAHAULT

Pour la chambre d'agriculture de la Martinique,

Pour la chambre d'agriculture de la Guyane,

Pour la chambre d'agriculture de la Réunion,

Pour la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte,

Pour la FRCA,

Pour eRcane,

Fait à , le en exemplaires
(signature de chaque membre du dispositif de MCDR: chef de file et partenaires)

Pour le CIRAD,

Pour l'ACTA,

Pour l'INRA,

Pour l'IT2,

Pour l'ARMEFLHOR,

Pour IKARE,

Pour la chambre d'agriculture de la Guadeloupe,

Pour la chambre d'agriculture de la Martinique,

Chambre Départementale d'Agriculture Martinique
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour la chambre d'agriculture de la Guyane,

Pour la chambre d'agriculture de la Réunion,

Pour la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte,

Pour la FRCA,

Pour eRcane,

Pour l'IFIP

– Article 12/ litiges

En cas de difficulté sur l'exécution ou l'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différents à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, il est fait attribution de compétence aux juridictions de Montpellier.

Fait à , le en exemplaires
(signature de chaque membre du dispositif de MCDR: chef de file et partenaires)

Pour le CIRAD,

Pour l'ACTA,

Pour l'INRA,

Pour l'IT2,

Pour l'ARMEFLHOR,

Pour IKARE,

Pour la chambre d'agriculture de la Guadeloupe,

Pour la chambre d'agriculture de la Martinique,

Pour la chambre d'agriculture de la Guyane,

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE ★ GUYANE FRANCAISE

A. SIONG

Pour la chambre d'agriculture de la Réunion,

Fait à , le en exemplaires
(signature de chaque membre du dispositif de MCDR: chef de file et partenaires)

Pour le CIRAD,

Pour l'ACTA,

Pour l'INRA,

Pour l'IT2,

Pour l'ARMEFLHOR,

Pour IKARE,

Pour la chambre d'agriculture de la Guadeloupe,

Pour la chambre d'agriculture de la Martinique,

Pour la chambre d'agriculture de la Guyane,

Pour la chambre d'agriculture de la Réunion,

Chambre d'Agriculture de la Réunion
Le Président

Pour la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte,

Pour la FRCA,

Pour eRcane,

Pour l'IFIP

Fait à , le en exemplaires
(signature de chaque membre du dispositif de MCDR: chef de file et partenaires)

Pour le CIRAD,

Pour l'ACTA,

Pour l'INRA,

Pour l'IT2,

Pour l'ARMEFLHOR,

Pour IKARE,

Pour la chambre d'agriculture de la Guadeloupe,

Pour la chambre d'agriculture de la Martinique,

Pour la chambre d'agriculture de la Guyane,

Pour la chambre d'agriculture de la Réunion,

Pour la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte,

M. le Président
Chambre de l'Agriculture
de la Pêche et de l'Aquaculture

Pour la FRCA,

Pour eRcane,

Pour l'IFIP

Fait à , le en exemplaires
(signature de chaque membre du dispositif de MCDR: chef de file et partenaires)

Pour le CIRAD,

Pour l'ACTA,

Pour l'INRA,

Pour l'IT2,

Pour l'ARMEFLHOR,

Pour IKARE,

Pour la chambre d'agriculture de la Guadeloupe,

Pour la chambre d'agriculture de la Martinique,

Pour la chambre d'agriculture de la Guyane,

Pour la chambre d'agriculture de la Réunion,

Pour la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte,

Pour la FRCA,

FRCA
Fédération Réunionnaise
des Coopératives Agricoles
8 Bis Route de la Z.I N°2
97410 SAINT-PIERRE
☎ 0262 96 24 40 - 🖷 0262 96 24 41

Pour eRcane,

Fait à , le en exemplaires

Pour le CIRAD,

Pour l'ACTA,

Pour l'INRA,

Pour l'IT2,

Pour l'ARMEFLHOR,

Pour IKARE,

Pour la chambre d'agriculture de la Guadeloupe,

Pour la chambre d'agriculture de la Martinique,

Pour la chambre d'agriculture de la Guyane,

Pour la chambre d'agriculture de la Réunion,

Pour la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte,

Pour la FRCA,

Pour eRcane,

eRcane
29 Rue d'Emmerez de Charmoy - B.P. 60315
97494 SAINTE-CLOTILDE CEDEX - LA REUNION
Tél : 0262 28 21 29 - Télécopie : 0262 29 05 07
web : ercane.re

B. SIEGMUND
DIRECTEUR

Pour l'IFIP,

Fait à , le en exemplaires
(signature de chaque membre du dispositif de MCDR: chef de file et partenaires)

Pour le CIRAD,

Pour l'ACTA,

Pour l'INRA,

Pour l'IT2,

Pour l'ARMEFLHOR,

Pour IKARE,

Pour la chambre d'agriculture de la Guadeloupe,

Pour la chambre d'agriculture de la Martinique,

Pour la chambre d'agriculture de la Guyane,

Pour la chambre d'agriculture de la Réunion,

Pour la chambre de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture de Mayotte,

Pour la FRCA,

Pour eRcane,

Pour l'IFIP

ifip institut du porc
5 rue Lespagnol 75020 PARIS
Tél. 01 58 39 39 50 - Fax 01 58 39 35 69
Association Loi 1901 - SIREN 775 681 323

Pour l'ITAB

K KOUATÉ

I.T.A.B.
Institut Technique de l'Agriculture Biologique
149, Rue de Bercy
75595 PARIS Cedex 12

Pour l'ITAVI

Pour l'IDELE

Pour l'ITAB

Pour l'ITAVI

Pour l'IDELE

Pour l'ITAB

Pour l'ITAVI

Pour l'IDELE

Institut
de l'Elevage
149, rue de Bercy
75595 PARIS CEDEX 12

Annexe 1. Moyens prévisionnels consacrés au dispositif de MCDR de 2015 à 2018 le cas échéant

Partenaire	Personnel affecté au dispositif de MCDR	Autres moyens consacrés au dispositif de MCDR
Cirad	Jean-Marc Thevenin Co-animateur national des RITA Les experts seront choisis en fonction des thématiques prioritaires qui seront identifiées lors de l'analyse de l'état de l'art	Structures et plateformes de recherche du Cirad dans les DOM et en métropole
Acta	Philippe Prigent Co-animateur national des RITA	Réseau des professionnels
INRA	Harry Ozier-Lafontaine Président du centre Antilles-Guyane Les experts seront choisis en fonction des thématiques prioritaires qui seront identifiées lors de l'analyse de l'état de l'art	Structures et plateformes de recherche de l'INRA aux Antilles et en métropole
Armeflhor	Guillaume Insa, Directeur technique	Structures et plateformes d'expérimentation à la Réunion Réseau des structures professionnelles rattachées à l'ARMEFLHOR
IT²	Patrice Champoiseau, Responsable Projets Section Diversification Végétale à l'IT2	Structures et plateformes d'expérimentation aux Antilles Réseau des structures professionnelles rattachées à l'IT2
IKARE	Frédéric Galan, Directeur	Réseau des professionnels rattachés à IKARE
CA 971	Yannick Boc, Animatrice référente RITA	Réseau des agriculteurs et éleveurs du département Statistiques agricoles
CA 972	Isabelle Jean-Baptiste, Animatrice référente RITA	Réseau des agriculteurs et éleveurs du département Statistiques agricoles
CA 973	Thibault Guingand, Animateur référent RITA	Réseau des agriculteurs et éleveurs du département Statistiques agricoles
CA 974	Yannick Soupapoulle, Animateur référent RITA	Réseau des agriculteurs et éleveurs du département Statistiques agricoles
CA 976	Saïd Kadafi, Animateur référent RITA	Réseau des agriculteurs et éleveurs du département Statistiques agricoles
FRCA	Pascale Achard, Animatrice RITA Animal, La Réunion	Réseau des professionnels rattachés à la FRCA
eRcane	Daniel Marion, Animateur RITA Canne, La Réunion	Réseau des professionnels rattachés à eRcane
ITAVI	Anne Richard Directrice	Réseau des professionnels Pôles techniques
ITAB	Krotoum Konate, Directrice	Réseau des professionnels Pôles techniques
IFIP	Bernard Fostier, Directeur	Réseau des professionnels Pôles techniques
IDELE	Joël Merceron, Directeur	Réseau des professionnels Pôles techniques

Annexe 2 – Curriculum Vitae du chef de file

Jean-Marc THEVENIN
CIRAD
TA B-DIR/09
Avenue Agropolis
34398 Montpellier Cedex5
Fixe : 04 67 61 58 22
Mob : 07 85 38 63 82

Position proposée pour le programme Réseau Rural National / MCDR : chef de file national

Expériences professionnelles

Depuis février 2015	Montpellier : CIRAD : Co-animateur national des Réseaux d'innovation et de transfert agricole (RITA) dans les 5 Départements d'Outre-Mer
Septembre 2012-janvier 2015	Guyane : CIRAD : Correspondant régional du Cirad et Animateur du RITA Guyane
Aout 2009-janvier 2015	Guyane : CIRAD : Responsable de la station de recherche de Pointe-Combi et Chercheur en phytopathologie du cacaoyer
2004-2009	Montpellier : CIRAD : Chercheur en phytopathologie du cacaoyer
1997-2004	Trinité et Tobago : CIRAD : Chercheur en phytopathologie du cacaoyer, détaché à University of the West Indies, St Augustine
1995-1997	Montpellier : CIRAD : Chercheur en phytopathologie
1990-1995	Indonésie : CIRAD : Chercheur en phytopathologie du cocotier, détaché au Balai Penelitian Kelapa, Manado
1989	Sénégal : Rhône Poulenc : Responsable du programme expérimentation et promotion des produits nématicides sur arachide et coton
1988-1989	Sénégal : CIRAD-IRHO : Coordinateur du programme phytopathologie et entomologie de l'arachide, détaché à l'Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, Kaolack

Formation

1987	Ingénieur Agronome, spécialisation « défense des cultures », Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires, Nancy.

Langues - informatique

Connaissances linguistiques : Niveaux 1 (notions de base) à 5 (excellent)

Langue	Lecture	Oral	Ecrit
Anglais	4	4	4
Indonésien	3	3	2
Portugais	1	1	1
Français	5	5	5

Informatique : utilisation courante des logiciels de bureautique

Annexe 3 – Curriculum Vitae du co-animateur

Philippe PRIGENT
4 rue du 11 novembre 1918
94110 Arcueil
Fixe : 01 40 04 50 22
Mob : 06 25 78 10 98

Position proposée pour le programme Réseau Rural National / MCDR : co-animateur national

Expériences professionnelles

Depuis octobre 2014	• Directeur-adjoint du pôle outre-mer de l'ACTA ; • Co-animateur national des Réseaux d'innovation et de transfert agricole (RITA) dans les 5 départements d'Outre-mer.
Mars 2012-mai 2014	Coordinateur géographique (Pacifique – Mauritanie – Surinam – Comores) du programme européen « EDES » : développement de dispositifs de sécurité sanitaire des aliments dans les Pays ACP (Afrique – Caraïbes – Pacifique).
Mars 2008-mars 2012	Représentant de l'ANSES (agence nationale de sécurité sanitaire) auprès de l'EFSA (autorité européenne de sécurité des aliments) pour les questions de coopération scientifique.
1996-2008	Expert international « activités maritimes » : pêche artisanale et industrielle, élevages marins. Afrique, Asie, Pacifique : 40 pays dont certains en résidence longue : Philippines, Djibouti, Mauritanie, …
1987-1995	Directeur du CEASM (association pour le développement des activités maritimes) : appui aux dynamiques professionnelles dans les milieux de la pêche et des cultures marines, en France et en Europe.

Formation

2007	Maîtrise « sécurité sanitaire des aliments », Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort.
1984	Ingénieur Agronome, spécialisation « agriculture comparée et développement agricole », Institut National Agronomique Paris-Grignon (AgroParisTech).

Langues - informatique

Français	Langue maternelle.
Anglais	Courant (parlé, écrit, lu).
Allemand	Courant (parlé, écrit, lu) ; diplômé du Goethe Institut, 1982.
Espagnol	Bonnes notions.
Informatique	• Tous logiciels bureautiques courants : utilisateur avancé • Logiciels de traitement d'image (photo, montage vidéo)